



Association Sportive Montmorency Tennis de Table

Feuille d'Inscription Section Compétition

TOUTE INSCRIPTION DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Coordonnées de l'adhérent Merci de remplir en MAJUSCULE TOUTES LES RUBRIQUES

Nom Prénom Né(e) le:/...../.....
Adresse
Code Postal..... Ville
Code postal & Lieu de Naissance
Tel ou/et Tel
Mail (MAJ).....@.....

Autorisation à remplir par l'adhérent ou le représentant légal de l'enfant

Je soussigné-e-

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et déclare s'y conformer entièrement
- Reconnaît que l'admission au cours et aux compétitions est effective lorsque l'inscription est complète
- Fiches adhésion et assurance remplies et signées, certificat médical remis et règlement effectué
- Si NON, les dirigeants ou entraîneurs peuvent refuser l'accès aux cours car le joueur n'est pas assuré
- Autorise les membres de l'ASMTT à réaliser des photos / films sur lesquels mon enfant ou moi-même apparaît, au sein de l'association

Date/...../.....

Signature

Cotisation

Adhérent 2019/2020: Pour tout dossier d'inscription complet, certificat médical compris, remis avant le 1er septembre une remise de 10% est faite. Merci d'envoyer ou de déposer dans la boîte aux lettres vos dossiers:

Mr SEJEAN 35 avenue Marchand Montmorency

Dossier reçu avant le 1er/09/20

Lundi 20h30 - 22h30 Entraînement libre
Mardi 20h30-22h30 Entraînement libre
Mercredi 20h30-22h30 Entraînement dirigé
Jeudi 20h30-22h30 Entraînement libre

Dossier reçu après le 1er/09/20

**Cotisation Annuelle +
Licence + Assurance 190,00
euros**

Paiement par chèque

Au comptant

Coupons Sport

En plusieurs Fois

Complément

en 3 fois

en 5 fois

60€ X 2 + 70

38€ X 5

Chèque	Encaissement	Montant
	01/10/2020	
	01/11/2020	
	01/12/2020	
	01/01/2021	
	01/02/2021	

Compétition Individuelle Critérium Fédéral

Seniors et vétérans (né à partir de 2002 et avant) 44,00 €

Tout règlement par chèque sera libellé à l'ordre de ASMTT

Maillot du club obligatoire

Compétition Adulte 30,00 €

TAILLE:

Pièce à fournir

Règlement par chèque(s) établi(s) à l'ordre de : ASMTT

Certificat médical et Pour les adhérents évoluant en compétition la mention "APTE AU TENNIS DE TABLE EN COMPÉTITION"


Qui Contacter

Le Président, Patrick Sejean : 06.31.44.30.52
 L'entraîneur, Claude Baudain : 06.80.41.40.30
 Nous écrire : psejean@wanadoo.fr

Dons

Les dons en faveur des associations d'intérêt général (dont le CDGM) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. Par exemple pour 100 euros versé vous déduirez 66 euros, Si vous choisissez de faire un don, merci de bien vouloir faire un cheque à part a l'ordre du CDGM

Exemple

Cotisation	Don	Reduction fiscale	Coût réel		
190 €	+100	191 €	98,60 €	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
		Je fais un Don			

Quelques Règles

L'ASMTT est affilié à la Fédération française de Tennis de table. De par son affiliation et son agrément, elle s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux Règlements de la FFTT

Admission

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi qu'au versement de la cotisation

Condition d'adhésion

Toute personne ayant acquitté sa cotisation est considéré comme membre de l'association ASMTT, chaque adhérent devra donner une copie de son certificat médical indiquant son aptitude à pratiquer le tennis de table

Cotisation et Inscription

La cotisation est valable pour la saison sportive de 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle comprend : Le montant de la licence, l'assurance de la FFTT, et la cotisation sportive annuelle. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Matériels

Les tables, séparateurs, marqueurs et balles sont à la disposition des joueurs. L'ASMTT prête occasionnellement des raquettes aux jeunes. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement du matériel. Les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

Tenue

Chaque joueur doit se présenter muni d'une paire de chaussure de sport en salle, ainsi que d'une tenue appropriée

Etat d'esprit

L'Association se doit être respectueuse d'un esprit sportif. C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de

responsabilité

L'ASMTT se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement. L'ASMTT n'est plus responsable de l'adhérent après la fin des cours, L'ASMTT décline toute responsabilité en cas de prêt ou de vol occasionnels dans la salle ou le vestiaire.

La compétition

Les pongistes doivent suivre régulièrement les entraînements sous peine d'être exclus ou remplacés lors des compétitions ou autres manifestations.

Remboursement de la cotisation

Aucune cotisation versée ne sera remboursée, sauf sur certificat médical de contre indication. Toutefois, le montant remboursé sera : le montant de la cotisation - le montant versé à la FFTT / 3 trimestres et multiplié par le nombre de trimestre présent.

Date/...../.....

Signature